

Décision

Générale

colonial

Décision n° 10-09-1904 nommant M. Antonetti, chef du 1er et du 2e bureau du Secrétariat Général. ral.

n° 10-09-1904

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
5 août 1904

Numéro JO
n° 94 du 01/09/1904

Date du numéro
1 septembre 1904

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par Décret du 18 juin 1884

Vu la décision en date du 30 mai 1904 chargeant, par intérim, M. Antonetti, sous chef de bureau, des fonctions de secrétaire général

Vu la décision en date de ce jour, portant que M. Dubarry, secrétaire général des colonies, gouverneur, par intérim, reprendra, à compter du 5 août, ses fonctions de secrétaire général

Vu l'arrêté du 10 août 1900 organisant les bureaux du secrétariat général et du Gouvernement

Vu les nécessités du service.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— M. Antonetti, sous-chef de bureau de 1re classe de secrétariats généraux des colonies, cessera, à compter du 5 août, de remplir les fonctions de secrétaire général p. i. Il est nommé à compter de la même date, chef du 1er et 2° bureau du secrétariat général,

Art. 2

— La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera,

P.
PASCAL